

Occupation des locaux et remises de cours

Prérequis : Pour pouvoir considérer que l'occupation des locaux puisse se faire d'une manière différente en période scolaire qu'en période de congés, il y a lieu de définir ces périodes de congés. C'est le rôle du module [Administration du système : gestion des congés légaux](#).

Menu Général

Occupation des locaux >

Remises & reprises de cours du 16/07/2017

Remises de cours (locaux libérés)	Reprises de cours (locaux occupés)
Il n'y a pas de REMISE de cours ce jour !	Il n'y a pas de REPRISE de cours ce jour !

- Liste des locaux occupés hors horaire standard

- Recherche d'un local disponible

- Gestion des remises de cours

Au dessus, la liste des remises et des reprises de cours du jour :

- **Remise** : le professeur ne vient pas, et il libère le local habituel ;
- **Reprise** : le prof est là, à un moment inhabituel, et occupe le local renseigné ;

Ensuite, 3 points de menus qui permettent de piloter les occupations de locaux :

- [Liste des locaux occupés hors horaire standard](#) : dans ce module, vous pourrez y retrouver toutes les exceptions possibles qui vont à l'encontre de l'horaire habituel qui rythme l'établissement : remises et reprises de cours (toutes), exceptions pour élèves, même sur base régulière, exceptions pour professeurs, exceptions pour activités (concerts, auditions, réunions,...) ;
- [Recherche d'un local disponible](#) en tenant compte de tous les critères d'occupation, en ce y compris l'occupation par l'horaire standard ;
- **Gestion des remises et reprises des cours** en tenant compte des autres occupations et du comptage des périodes.

From:

<https://www.lesahr.be/dokuwiki/> - LesahrDoc

Permanent link:

<https://www.lesahr.be/dokuwiki/doku.php/locaux?rev=1502196242>

Last update: **20/06/2021 12:40**

